

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens**  
**Conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2010**  
**Déposé au conseil d'arrondissement du 7 décembre 2010**

**1) Madame Shannon Frannsen 10-243777 CA 1<sup>er</sup> novembre 2010  
19h**

Au nom des tables de concertation et d'organismes mandataires des programmes éco-quartiers, elle dépose une lettre dénonçant les coupures envisagées de 50 000 \$ dans le programme éco-quartier. Elle rappelle le travail effectué par les éco-quartiers et que les coupures envisagées représentent le quart du budget. Elle demande que des consultations soient envisagées avec les représentants des organismes et les citoyens actifs en environnement. Elle souhaite que le Conseil revoie sa décision de centralisation et de la gestion par un seul organisme afin de ne pas perdre l'expertise en place.

*Le maire indique qu'effectivement, il y a une différence de 42 000 \$ au budget rappelant que ce n'est pas le même budget car ce n'est pas le même mandat. Il indique que si l'on demandait de faire exactement la même chose mais pour le même argent, il y aurait peut-être un non sens. Il rappelle que le mandat aux éco-quartiers est un mandat renouvelé avec une somme qui est tout à fait différente rappelant que la volonté est d'enlever des responsabilités qui incombaient aux éco-quartiers pour peut-être les faire faire en régie par les employés du bureau Accès Montréal ou autrement. Si les élus vont de l'avant avec un seul mandataire au lieu de deux pour la gestion de trois programmes, l'important est peut être qu'il y ait un seul mandataire mais plusieurs points de service, ce que les élus n'excluent pas du tout. Il indique qu'une des voies possibles est que les éco-quartiers s'installent dans des chalets de parcs réaménagés. Il indique qu'au programme triennal d'immobilisations présenté ce soir, est inscrit la réfection de deux toitures de chalets de parc, que ce n'est pas nécessairement un hasard car elles doivent être refaites et que l'on désire animer les parcs et y accueillir des gens. Il rappelle que le défi auquel nous sommes confrontés est qu'avec une même action plusieurs buts sont atteints. Il indique que s'il s'avérait que les éco-quartiers puissent offrir des services à la population à même les chalets de parcs, on ferait en sorte d'animer les parcs et que l'on pourrait économiser des sommes pour l'entretien des chalets car les expériences nous montrent que lorsque ceux-ci sont habités, ils ont moins de chance d'être la cible de vandalisme ou de graffitis. Sur la question de la perte d'expertise, le maire indique qu'il ose croire que si le Conseil allait de l'avant avec un seul mandataire, celui qui a acquis toute cette expérience, cela lui ferait plaisir, au nom du bien commun, de transférer cette expertise là à l'autre mandataire, comme cela pourra être possible dans l'opération Tandem, indiquant qu'il ose croire que jamais un organisme communautaire irait de l'avant en coupant cette expertise. Il rappelle que ce ne sont pas les mêmes sommes et que ce n'est pas le même mandat et que la volonté est que le mandat soit complémentaire et que les gens soient traités comme des partenaires et que cela fait en sorte que le développement durable et toute la question environnementale n'incombe pas uniquement aux éco-quartiers. Il rappelle que différentes actions et mesures sont envisagées et que le mandat aux éco-quartiers est recentré.*

➤ Répondu sur place.

Représente le comité Enviro-Pointe. Elle indique que le comité s'intéresse aux questions d'environnement et de santé et qu'il pose de nombreuses actions dans le quartier (réseautage, politique, développement durable, etc.). Elle rappelle que le programme éco-quartier rend des prestations de services à bon prix sur un territoire étendu sur cinq quartiers différents tout en étant près des citoyens et que le mandat va bien souvent au-delà du mandat défini et que les mandataires participent à augmenter les sommes dévolues au programme en ayant accès à des subventions additionnelles. Elle rappelle que des bénévoles participent aussi aux différents programmes mais que l'encadrement doit être offert. Elle demande comment le Conseil prévoit pouvoir continuer d'offrir les programmes actuels sans coupure de services aux citoyens en diminuant les sommes allouées.

*Le maire indique que le Conseil est persuadé, après avoir fait quelques rencontres, que cela est possible de le faire, car jamais une décision n'irait à l'encontre de cela. Il rappelle que le mandat a été changé ainsi que les sommes allouées au programme mais que cela ne dispense pas d'essayer de trouver d'autres sommes et que les éco-quartiers ont sensibilisé l'arrondissement à différentes actions qu'ils faisaient et qui pourraient être révisées, que l'on en a pris bonne note et que l'on continuera de faire ce travail-là avec le Service de monsieur Herischi qui fait un excellent travail et qui pilote ce dossier avec brio. Il rappelle que les éco-quartiers continueront à être écoutés et à travailler en collaboration avec les services des Travaux publics afin que l'arrondissement ait le meilleur éco-quartier possible avec ce mandat renouvelé.*

➤ Répondu sur place.

Au nom du comité de sauvegarde du parc Saint-Jean-de-Matha, il indique que le comité est conscient des difficultés financières de l'arrondissement pour l'année 2010. Il rappelle les changements récents au Conseil de la Fabrique suite à la démission en bloc des marguilliers et que le comité continue de se préoccuper de l'avenir des terrains adjacents et questionne la stratégie que l'arrondissement compte adopter pour assurer leur pérennité en tant que parc de quartier. Il dépose une lettre à ce sujet au Conseil.

*Le maire indique que dans la programmation présentée, il n'y a aucune somme prévue pour que l'arrondissement se porte acquéreur de ces terrains. Il réitère ce qui avait été mentionné aux marguilliers l'hiver dernier, à savoir que le projet devrait être un projet pour l'ensemble de la communauté et que la prestation en loisirs et en sports ne soit pas affectée. Il rappelle que le dossier n'a pas été simple à traiter et a pris l'été et que la conseillère Roy y a consacré énormément de temps. Il rappelle qu'il a été signifié par lettre au promoteur que l'arrondissement voulait pouvoir faire en sorte qu'à l'intérieur d'un accord de développement, puisqu'il devra y avoir un accord ou un projet particulier car le zonage est présentement institutionnel et que pour aller de l'avant avec un autre projet, il devra y avoir un changement de zonage qui devra être soumis au Conseil. Il indique que l'intention était d'inclure la question des réaménagements de ce secteur important car St-Jean-de-Matha est un pôle institutionnel important, avec un projet intéressant qui répondrait non seulement aux besoins des paroissiens mais aussi aux paroissiens et dans un sens plus large aux résidents de la paroisse et de l'arrondissement, car bien qu'on reconnaisse une importance à l'église, le droit canon n'est pas au-dessus des dispositions légales et réglementaires. Il indique que l'on continue de faire en sorte que le projet qui sera présenté, soit par le Conseil de*

*la Fabrique ou l'archevêché et/ou une autre autorité, n'ayant pas à juger de l'autorité qui le présentera, les élus auront à juger du projet présent. Ce projet devant faire en sorte de respecter les besoins et doit faire consensus. Il rappelle qu'il travaille depuis le début avec les ex-marguilliers et que l'on va continuer avec l'ouverture que nous avons manifestée depuis le tout début et en reconnaissant qu'il y a des difficultés financières à la Fabrique mais qu'en même temps, on ne peut pas faire d'économies pour étudier les projets. Il rappelle qu'aucune somme n'est prévue pour l'acquisition d'un parc mais que des sommes sont prévues au parc Curé-Arnold qui est tout juste à côté et que l'offre de services sera complémentaire.*

➤ Répondu sur place.

**4) Madame Natacha Alexandroff**

**10-243848**

**CA 1<sup>er</sup> novembre 2010  
19h**

Au nom de l'Opération populaire d'aménagement de Pointe-Saint-Charles, comité d'Action-Gardien, elle intervient sur la question des éco-quartiers rappelant qu'il y a beaucoup de travail qui s'y fait surtout en forte saison et qu'il y a beaucoup de bénévoles à former car ceux-ci sont nécessaires à la réussite du programme. Elle indique que la distribution des bacs verts est moins difficile que celle des bacs roulants dans les immeubles et qu'elle ne croit pas que cela soit le gros problème mais que l'arrondissement pourrait faire plus au niveau de la propreté. Elle suggère de s'inspirer de l'Europe où chacun balaie la devanture de son terrain et aussi de donner à l'organisme le pouvoir d'émettre des contraventions. Elle rappelle que la conséquence de la diminution des sommes au programme sera une perte de main-d'œuvre qui rend déjà une prestation importante à moindres coûts. Elle suggère que l'arrondissement contribue en aidant les organismes à obtenir des subventions, en effectuant le travail clérical exigé pour les demandes et que l'on demande aux citoyens comment ils voient ce programme. Elle demande si la clôture du parc Le Ber sera enlevée cet automne et si elle sera installée au parc Sammy-Hill puisqu'il y a eu une demande à cet effet et que cela permettrait d'économiser des coûts.

*Le maire reconnaît que les sommes ne suffisent pas aux éco-quartiers tout comme les sommes disponibles au budget PTI ne sont pas suffisantes et que l'arrondissement doit faire en sorte de trouver d'autres sommes par le biais de subventions. Il reconnaît le travail important effectué afin de trouver des sommes additionnelles. Sur la question de la clôture, il indique que si des sommes sont restantes, elles pourraient peut-être y être allouées.*

*Monsieur Babak Herischi, directeur des Travaux publics indique que les contrats pour l'enlèvement de la clôture sont octroyés et que cela sera fait cet automne et qu'il informera la résidente de la date.*

*Monsieur Sandy Hébert, directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social indique qu'il n'est pas prévu que la clôture soit installée au parc Sammy-Hill car il y a des difficultés techniques associées à un tel projet et que le budget PTI 2011 ne prévoit pas l'installation d'une clôture au parc Sammy-Hill.*

*La conseillère Véronique Fournier indique que sur la question de la connaissance ou de la reconnaissance du mandat éco-quartier, nous sommes là, d'où le souhait de réactualiser ce mandat en tenant compte des interventions précédentes sur le verdissement, la mobilisation citoyenne et d'élargir aux questions de sécurité alimentaire, ce qui fait partie de cette revisite du mandat. Elle tient à souligner que lors du dernier Conseil de ville, il y a eu reconnaissance des éco-quartiers, à l'initiative de sa formation politique, une déclaration a été proposée pour souligner les 15 ans du programme éco-quartier à la grandeur de la Ville de Montréal, programme dans les quartiers centraux, mais que l'on voit à Montréal-Nord, et qui sera mis en place dans les villes fusionnées, donc la reconnaissance et la pertinence du mandat en environnement et qu'il est important de voir comment réactualiser le mandat en 2011 dans un souci de services aux citoyens*

ultimement.

Le maire indique que le Conseil comprend que le programme éco-quartier soulève les passions.

➤ Répondu sur place.

**5) Madame Marie-Chantal Vincent**

**10-243855**

**CA 1<sup>er</sup> novembre 2010  
19h**

Demande des informations sur le budget des programmes éco-quartiers et si le programme aurait été coupé autant s'il relevait d'une autre direction abordant cette question dans une vision de développement durable et de partenariat avec l'arrondissement et rappelle les autres volets abordés par les éco-quartiers soit les volets sociaux et économiques. Elle insiste sur l'importance de l'aspect humain de ces programmes et que pour avoir un quartier et un arrondissement durable, on doit nécessairement avoir comme partie prenante les citoyens, dont certains dans le sud-ouest sont défavorisés et que c'est par des projets des éco-quartiers ou des tables de concertation que les citoyens peuvent faire du bénévolat et aussi apprendre. Elle indique être d'accord avec la décision des élus de voter contre le budget. Elle suggère comme plan B qu'il y ait une collaboration beaucoup plus serrée entre l'arrondissement et les éco-quartiers ce qui pourrait se faire par le partage de ressources, par exemple au niveau des communications et demande si cela pourrait être envisagé. Elle indique que même si elle comprend la vision de développement durable et urbanistique entourant la décision, une somme de 1,3 millions pour l'acquisition d'un terrain, elle trouve cela beaucoup et que l'argent pourrait peut être investi ailleurs.

*Le maire indique que les éco-quartiers sont des partenaires des Travaux publics et que les budgets font partie des budgets de cette direction et que les rationalisations budgétaires sont analysées dans un tout et non par direction. Il rappelle les demandes du directeur général de la ville, Louis Roquet, concernant des coupures budgétaires à l'ensemble de la ville et que les choix sont fait en fonctions des priorités et que des compressions budgétaires sont prévues par l'ensemble des directions et aussi au cabinet du maire. Le maire indique que lorsque qu'on parle de revoir les choses, cela implique de penser différemment et d'avoir des solutions qui sont novatrices et que de telles solutions ne sont pas écartées, que nous avons pris bonnes notes des suggestions proposées et que nous sommes des gens ouverts, humains et sur le terrain à l'arrondissement et que nous avons regardé la semaine dernière avec les organismes, les budgets, le nombre de personnes, comment cela donnait de gens sur le terrain, etc. afin de bien prendre en considération tous les éléments nécessaires lors des réflexions et que l'on n'écarte pas du tout de revoir les façons de faire même à l'arrondissement. Sur la question du terrain, il indique que l'on peut même anticiper une question de la prochaine séance et rappelle qu'il n'y a pas de somme neuve car l'argent n'est pas déjà là concernant le terrain de la Seracon, et que ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on va de l'avant avec la solution financière que les cinq élus ont trouvé. Il rappelle que lors de la campagne électorale, les citoyens ont exprimé qu'ils ne voulaient pas de développement à cet endroit et idéalement aucun développement aux abords du canal tout près de la passerelle Atwater et que les différents partis se sont engagés à trouver une solution et que du travail a été fait pendant des mois et qu'en début octobre, une solution de compromis mais qui faisait consensus a été annoncée et ce qui est assorti à cette décision pour pouvoir payer le terrain est une taxe spéciale qui sera adoptée à la prochaine séance. Il rappelle que la suggestion d'aller de l'avant avec une taxe spéciale a été évoquée lors d'une séance d'information et que différents coup de sondes ont été faits et que c'est une solution de compromis et non la situation idéale, l'idéal ayant été d'avoir l'argent nécessaire pour acheter tout le site pour qu'il n'y ait pas de développement.*

➤ Répondu sur place.

Indique que dans une conversation téléphonique avec la conseillère Huguette Roy concernant la sécurité, la propreté et l'entretien, celle-ci lui a dit que la question des nids-de-poule n'était pas une priorité pour l'arrondissement. Elle indique que selon elle, les nids-de-poule font partie de la sécurité routière et comme l'arrondissement n'a pas d'argent, elle se demande ce que l'on fera avec la neige. Elle indique qu'elle se pose toutes sortes de question sur les priorités de l'arrondissement car elle a de la difficulté à les saisir. Elle demande quelles sont les priorités dans les services aux citoyens qui seront priorisées. Elle indique quelle a rencontré plein de nids-de-poule sur son chemin ce soir.

*Le maire indique que c'est une priorité, car une somme de 1,8 M\$ est consacrée au programme de réfection routière mais que ce n'est pas une priorité au sens où on aimerait en mettre beaucoup plus et que pour en mettre plus, il faudrait couper le réaménagement de parcs, ou un chalet de parc ou les mesures d'apaisement de la circulation. Il cite l'exemple des nouvelles mesures d'apaisement sur Allard à l'intersection D'Aragon et que les citoyens indiquent que la circulation est beaucoup moins vite depuis, car ce sont des mesures efficaces. Il rappelle que plusieurs de ces mesures ont été mises en place cette année et on veut accélérer le tout, et cela est une priorité. Il rappelle la différence entre les immobilisations et le budget de fonctionnement et que les priorités de l'arrondissement sont les services aux familles et aux aînés, car souvent ce qui est bon pour les familles est bon pour les aînés, et vice-versa. L'offre en sports et loisirs représente 1,8 M\$ de contributions aux organismes sociaux, ce qui est unique à Montréal. Des contributions à des organismes à la hauteur de ce que nous faisons, c'est une priorité, puisque si nous voulions couper sans nous casser la tête, on pourrait couper là-dedans. On trouve cela prioritaire et on a des populations à protéger. Ce sont là des exemples de protection et de priorité. Les nids-de-poule, les graffitis, dont on attend de la ville centre le règlement unifié, sont des priorités mais il faudra avoir l'argent, dont une somme est disponible dans Montréal.Net avec les parcomètres. Il faudra voir ce que cela donne et je sais que c'est quelque chose qui vous tient à cœur puisque dans les années précédentes, vous veniez souvent parler de graffitis à l'arrondissement. Les priorités sont là, le service aux familles, les besoins en parcs, l'aménagement qui est là dans les parcs, c'est tout à fait prioritaire, et on essaie avec l'argent qu'on a de faire en sorte de livrer les meilleurs services mais nous tirons la sonnette d'alarme en disant que tout ce que vous voyez maintenant devra être revu et collectivement nous aurons à faire des choix. Il rappelle que les nids-de-poules sont colmatés par nos équipes au fur et à mesure qu'ils se présentent.*

➤ Répondu sur place.

Indique qu'il aurait été intéressant d'inclure les éco-quartiers dans le travail de réflexion qui a débuté il y a quelques mois et déplore le fait que deux organismes sont mis en compétition suite aux annonces faites et que cela représente beaucoup d'informations en peu de temps et que cela laisse peu de temps pour penser à des solutions rappelant qu'il y aura nécessairement des coupures de services et des pertes d'emploi et porter préjudice aux autres projets portés par les organismes. Elle indique que l'idée d'animer les parcs est intéressante et cela se fait déjà dans d'autres arrondissements mais que cela n'empêche pas les graffitis donnant l'exemple de son propre local. Elle demande une rencontre pour discuter et échanger sur les nouvelles propositions qui ont été présentées et pour trouver des pistes de solutions.

*Le maire indique que la réflexion a débuté il y a quelques mois sur la question des mesures environnementales en développement durable et que c'est à ce moment-là que la réflexion a été amenée vers les programmes éco-quartiers. Il remercie la représentante pour ses commentaires et précise que pour le mois et demi de délai, il y avait une rencontre administrative qui devait avoir lieu avant et dès qu'elle a eu lieu, on a réagi très rapidement et on a réussi à arrimer notre horaire avec celui du YMCA dans les 48 heures parce que l'on considérait que c'était important et aussi de rencontrer et d'entendre les deux mandataires, ce qui a été fait dans la même journée.*

➤ Répondu sur place.

**8) Monsieur John Bradley**

**10-243881**

**CA 1<sup>er</sup> novembre 2010  
21h**

À titre de membre du comité d'aménagement d'Action-Gardien et représentant de la clinique communautaire, il reconnaît tous les efforts de l'arrondissement sur la question de l'aménagement des abords du canal car l'on voit une intention d'avoir des projets mixtes pour renforcer le pôle d'emploi à Pointe-Saint-Charles et c'est bienvenu. Il indique aussi qu'il apprécie la mesure favorisant une moins grande implantation au sol afin de dégager un maximum d'espace riverain. Dans le dossier Seracon, il reconnaît qu'il y avait une recherche de compromis pour éviter un développement qui soit 100% industriel ou résidentiel mais cela soulève des questionnements. Il indique que la question de la taxe est préoccupante car elle sera assumée par la population parmi la plus pauvre de la ville qui payera pour des infrastructures utilisées par les montréalais alors qu'elle devrait être assumée par tous les paliers gouvernementaux. Sur la question de l'achat du terrain, il indique que tous les éléments sont là pour appuyer le besoin de création d'une réserve foncière par la ville et l'arrondissement. Il indique aussi que le prix d'achat aujourd'hui est trois fois plus élevé qu'il y a trois ans considérant la valeur du terrain suivant un changement de zonage d'industriel à résidentiel, il demande si l'arrondissement n'aurait pas pu négocier la cession du terrain à titre de contribution de la part du propriétaire ou pour beaucoup plus bas que la valeur marchande puisque cette valeur a été créée en partie par l'arrondissement.

*Le maire indique que pour le bénéfice de tous, le prix pour lequel on veut acquérir cette partie de terrain ne peut pas être divulgué à cause des négociations qui sont en cours et que de savoir de combien dispose l'Arrondissement fait en sorte qu'une adéquation peut être faite de la part du promoteur. Il indique que les négociations se font sur des bases sérieuses et qu'il y a une valeur à ce terrain mais que les négociations sont basées sur des études commandées et que ces échanges ont lieu avec le service du courtage à la ville centre. Il rappelle qu'il y a les lois du marché et des règlements qui encadrent tout cela. Il rappelle que nous sommes présentement en négociation de gré à gré et que lorsque l'on discute dans le cadre d'expropriation, c'est beaucoup plus fastidieux et cela se rend devant les tribunaux, comme c'est le cas pour les terrains du CN où le groupe Mach s'est fait exproprié par le gouvernement du Québec, par l'AMT, et c'est devant les tribunaux et cela devient très long. Il indique que notre système de droit prévoit que quelqu'un qui avait un projet, peut démontrer qu'il avait ce projet et qu'il pouvait en tirer un certain bénéfice.*

➤ Répondu sur place.

**9) Madame Henriette Laverdière-Leduc**

**10-244818**

**CA 1<sup>er</sup> novembre 2010  
21h**

Indique que depuis des semaines, elle entend que l'arrondissement n'a pas d'argent mais que l'on

considère l'achat d'un terrain sans en avoir les moyens et que par ce geste on crée un précédent. Elle indique qu'il n'y a pas eu de consultation pour l'ensemble du territoire concernant la taxe d'arrondissement et que cela est inacceptable. Elle demande comment l'arrondissement va pouvoir fonctionner puisque les élus n'ont pas adopté le budget.

*Le maire indique que cela lui fera plaisir de lui transmettre le communiqué de presse invitant les citoyens à la consultation sur le développement des abords du canal et aussi concernant la taxe locale qui était mentionnée. Il rappelle le sondage qui a été fait et si vous avez suivi les ordres du jour du conseil, vous avez pu remarquer le contrat octroyé pour le forum et pour le sondage de 600 citoyens et que plusieurs actions ont été annoncées. Il rappelle que l'arrondissement fonctionne avec des règlements d'emprunts et ce soir on indique que nous n'avons pas l'argent comptant ni dans notre programme triennal d'immobilisations mais que nous allons contracter un prêt que nous allons rembourser via une taxe d'arrondissement. Il rappelle que collectivement, nous nous payons un parc et l'ensemble des citoyens a été consulté de différentes manières.*

➤ Répondu sur place.

**10) Monsieur Alain Lacasse 10-244742 CA 2 novembre 2010**

Transmet ses remerciements au conseil pour les interventions dans le dossier des résidences Chateauguay. Il invite les élus et les résidants à son vernissage du jeudi 4 novembre prochain.

*Le maire remercie le résidant pour les commentaires et pour l'invitation au vernissage.*

➤ Répondu sur place.

**11) Madame Claudia Otlean 10-243745 CA 2 novembre 2010**

Indique qu'elle est accompagnée par messieurs Wang et Wong, et qu'elle a déjà déposé le 23 septembre une pétition concernant la pollution sonore et de l'air qu'ils subissent dans l'édifice à condos qu'ils occupent rues St-Patrick/Brian/LeCaron. Elle indique que les résidants sont dérangés par les bruits générés par l'entrepôt voisine, par le chargement et le déchargement des camions le jour et la nuit, de quatre à cinq fois la semaine, à 2 h la nuit, un camion charge ou décharge pendant 45 minutes tout en laissant le moteur tourner. Elle indique qu'elle n'a toujours pas reçu de réponse écrite suite au dépôt de la pétition et demande un suivi de cette question. Elle indique que des appels ont aussi été logés au service de Police.

*Le maire indique que cette demande relève de la Direction de l'aménagement urbain. Quant à la pétition, le maire s'enquiert par quel service elle aurait été reçue puisqu'elle n'a pas été reçue au bureau des conseillers.*

*Monsieur Normand Proulx, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises indique qu'il y a une réglementation en vigueur sur le bruit, qu'habituellement ce sont des bruits récurrents, par exemple que l'on peut associer à une thermopompe, le transport, etc. et que des décibels sont prévus et qu'un suivi très pointu doit être effectué sur le bruit occasionnel causé par des activités humaines. Il rappelle que l'on doit d'abord commencer par un bon voisinage. Il rappelle par ailleurs que ce sont les mêmes propriétaires qui ont vu au développement de l'ensemble de ce site. Il suggère d'abord de rencontrer les propriétaires de la Dompark pour trouver des solutions avant de tomber dans la réglementation. Quant à la question de la pétition, il indique qu'il croit qu'elle a été reçue au bureau Accès Montréal il y a quelques semaines.*

*Le maire indique que l'on prendra connaissance de la pétition et que l'on fera les vérifications d'usages pour la pétition et que l'on s'assurera d'un suivi.*

- Une rencontre est prévue à cet effet en début décembre avec tous les intervenants concernés.

**12) Madame Andréanne Dionne-Boulard 10-244757 CA 2 novembre 2010**

Dans le dossier des éco-quartiers, elle dépose des pistes de solutions aux coupures budgétaires prévues par l'arrondissement dans les programmes et demande une rencontre avec les organismes et les tables de quartier pour discuter plus amplement des pistes de solutions proposées. Elle dépose de plus, 13 lettres d'appui des divers organismes.

*Le maire rappelle que les élus veulent aller de l'avant avec un mandat différent donné aux éco-quartiers avec des sommes différentes, donc une somme revue à la baisse dans ce cas-ci, avec différents moyens pour pallier à la différence de budget, parce que l'on conçoit que ce qui peut être fait différemment puisse l'être avec des sommes différentes, en tout respect avec les activités du YMCA, soit de Pro-Vert Sud-Ouest, qui sont complémentaires. Il réitère le fait que l'on veut que les éco-quartiers soient des partenaires avec des rôles complémentaires, et cela impliquait, à ce que tant les éco-quartiers que l'arrondissement peut faire différemment les choses. Il confirme qu'il pourrait y avoir des rencontres et des pistes de solutions à étudier mais qu'il est sûr et certain que les élus veulent aller de l'avant avec ce nouveau mandat renouvelé.*

- Répondu sur place.

**Madame Linda Miller Eubank 10-244762 CA 2 novembre 2010**

À titre de représentante de la bibliothèque des jeunes de Montréal et suite à la lettre qu'elle a fait parvenir aujourd'hui et à la lumière des demandes croissantes pour l'alphabétisation chez les enfants et les programmes gouvernementaux, elle demande comment l'on justifie des coupures s'élevant à 1/3 du budget de base de l'organisme et à discuter de cette question avec les élus.

*Le maire indique que le dossier a été travaillé tant par la conseillère Fournier que la conseillère Roy et il invite la conseillère Véronique Fournier à répondre à la question.*

*La conseillère Véronique Fournier indique que tel que présenté hier et dans les derniers mois, l'arrondissement vit une situation qui n'est pas évidente au niveau financier ce qui exerce une pression sur l'ensemble des services. Toutefois, sur la question du Children's Library, la réflexion qui se fait et qui va aussi dans le sens des discussions avec le Service du développement social et de la culture, c'est de voir l'objectif de la bibliothèque qui est d'offrir une offre en lecture mais qu'il y a aussi le volet de l'aide aux devoirs et de soutien aux élèves et aux enfants de la petite-Bourgogne. Elle indique que la réflexion que l'on souhaite aussi poursuivre avec les gens du Children's Library, c'est de voir comment on peut poursuivre ces mêmes objectifs mais pas nécessairement dans les mêmes enveloppes budgétaires. Également, une autre des pistes de réflexions est qu'il y a trois Children's Library à Montréal, trois succursales, et l'on a commencé à avoir des discussions avec le central à savoir s'il n'y aurait pas des moyens financiers au niveau de la ville-centre pour venir en aide à des organismes qui ont des rayonnements qui vont au-delà d'un arrondissement et que le Sud-Ouest ne soit pas le seul partenaire municipal et que l'on puisse autrement consolider cette mission qui dessert les jeunes étudiants ou jeunes anglophones du secteur. Elle indique que les membres du conseil ont tous un parti pris pour la persévérance scolaire et l'alphabétisation et que cela fait partie des objectifs que l'on souhaite poursuivre avec les organismes qui se retrouvent dans cette situation et tel que mentionné par monsieur Sandy Hébert*



*tout à l'heure, il y aura des discussions à poursuivre avec des gens du Children's Library, que nous avons bien reçu la lettre et que les discussions se poursuivent.*

➤ Répondu sur place.

**13) Monsieur Claude Picard**

**10-244786**

**CA 2 novembre 2010**

À titre de représentant du CSA (Centre social autogéré), il indique qu'il partage les propos de la conseillère Sophie Thiébaud et demande au conseil d'avoir du courage politique et de trouver les moyens que les trois points inscrits à la pétition de 1 240 signatures déposée soient acquis, soit que le bâtiment numéro 7 soit remis à la communauté et avoir une assurance de ne pas être expulsé et que le bâtiment soit remis gratuitement à la communauté à la fin du bail afin d'avoir l'assurance de pouvoir fonctionner à long terme dans ce bâtiment. Il rappelle aussi la question des accès et demande à trouver une façon à ce que les camions n'empruntent pas les rues.

*Le maire indique qu'il a toujours une bonne dose de courage. Sur la question de Mach et des accès sur Marc-Cantin, il indique que nous n'avons pas les garanties et que dès que Mach fournira cette preuve, cet aspect sera réglé. Quant au bâtiment numéro 7, il indique que cela a toujours été clair que l'on voulait que le bâtiment soit cédé, le détail d'ordre technique dans l'accord de développement a été expliqué lors de la rencontre de la semaine dernière, avec le comité de suivi qui agit en avance, pour préparer le tout, et on pourrait faire en sorte que cet accord là, que la cession du bâtiment, puisse venir en annexe de l'accord de développement et cela est fort important car l'accord en tant que tel, et il a donné l'exemple de Faubourg Contrecoeur, une fois que vous mettez quelque chose dans l'accord de développement, quand vous voulez en changer un élément, le processus en entier revient tandis que s'il y a un document annexe à l'accord de développement, cela a encore force, cela va se faire c'est certain, mais on n'a pas besoin si on devait y changer quelque chose, notamment pour faire en sorte qu'au-delà de cinq ans ce soit toujours viable. Il indique que si la situation financière changeait, si les gens devaient faire un montage financier différent, il faudrait refaire l'exercice, tandis qu'en annexe, ce ne serait pas le cas, nous n'aurions pas à revoir l'ensemble de l'article 89, de repartir avec l'OCPM et tout cela. Donc, on continue à manifester notre appui à la cession du bâtiment numéro 7.*

➤ Répondu sur place.

**14) Philippe Robillard**

**10-244858**

**CA 2 novembre 2010**

Suite à la séance d'hier et au fait que le budget de PTI a été adopté mais pas le budget de fonctionnement, il demande quand celui-ci sera adopté et les impacts sur la convention de Pro-Vert Sud-Ouest qui vient à échéance au 31 décembre. Il demande s'il est permis de croire que la ville-centre adoptera ses budgets avant le 31 décembre.

*Le maire indique que le budget de l'arrondissement du Sud-Ouest ne sera pas adopté, tel que cela a été fait hier. Il indique que la formalité qui fait en sorte que le conseil d'arrondissement adopte les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses de même que le PTI, n'a pas été fait, le cheminement réglementaire légal continue, et ce sera à la séance spéciale du conseil municipal que les budgets seront ratifiés et adoptés. En ce moment, nous sommes responsables et nous allons de l'avant avec les chiffres qui nous ont été donnés, nous avons fait tout l'exercice de façon professionnelle et de bonne foi, nous faisons face à la musique avec les coupures qui nous sont commandées par l'administration de la ville-centre et cela fait en sorte que ce budget s'opérationnalisera à partir du moment où il sera adopté au conseil de ville. Il indique que l'on sait également qu'au conseil de ville, il y aura de nouvelles données qui seront faites et que les chiffres*

*ne tiendront plus mais l'exercice a été fait de façon responsable, on élude pas le problème, on ne dit pas que l'on veut faire en sorte d'aller de l'avant avec des coupures et de la rationalisation, et cela doit être fait. Il indique que le geste posé hier était un geste de protestation à dire que cet exercice s'est avéré vain, que c'est de l'improvisation et que cela fait fi totalement du travail en commission des finances, qui a un travail fort sérieux et qui s'est fait jusqu'à tout récemment et qui a mené jusqu'à la répartition du 12 M\$ mais qu'en même temps, cette commande de la ville-centre, elle en faisait fi et à ce moment là, toute la planification qui a été faite par les services avec les élus ne tient plus la route. Alors le budget ne sera pas adopté en arrondissement mais le budget de la ville fera en sorte d'adopter les budgets des 19 arrondissements et de tous les services de la ville. Il indique que les budgets seront adoptés assurément avant la fin décembre et que les reconductions de conventions suivront leur cours.*

➤ Répondu sur place.

**15) Monsieur Donald Nolet**

**10-244863**

**CA 2 novembre 2010**

Indique qu'il considère que cette administration est plus transparente que la précédente mais il rappelle qu'on est à la dernière limite concernant les ententes pour les terrains du CN et demande si les élus ont l'intention de rencontrer les citoyens pour leur faire part des décisions qui auront été prises. Il rappelle que l'arrondissement a innové au niveau de la consultation et demande à ce que cela continue dans ce dossier. Il indique qu'il ne demande pas une autre ronde de consultations publiques mais plutôt de rendre compte des décisions à la population concernée avant que le conseil municipal vote sur le dossier.

*Le maire indique que c'est l'arrondissement qui envoie tout le dossier de préparation de l'accord de développement au conseil municipal, donc ce n'est pas le conseil municipal qui est pressé le 13 décembre, de voter quelque chose dont on ne saurait pas le contenu. Nous préparons cet article 89 dont le conseil aura à faire la lecture et débattre et vous savez déjà que l'an dernier, il s'est assuré auprès de l'administration de la ville-centre, que ce qui serait décidé par l'arrondissement du Sud-Ouest serait appuyé par la majorité au conseil et c'est à ce moment là que monsieur Michael Applebaum, vice-président de l'exécutif, m'avait assuré le tout. Alors quand l'accord de développement sera prêt, on préparera le dossier et on l'enverra au conseil municipal et à ce moment là on pourra le faire. Quand à l'innovation, on innove plus car nous sommes rendus à plusieurs assemblées d'informations, on l'a vu avec Griffintown où l'accord de développement a été proposé à la population dans le cadre d'une séance d'information. À ce moment-ci je vous dis oui il y aura une assemblée d'information puisque c'est une démarche en trois temps. On en a fait amplement mention lors de la campagne électorale, après la campagne électorale et on va continuer à le faire comme on le fait en ce moment. On prépare la population en informant sur ce que l'on voudrait sur un terrain donné, cela a été fait avec d'autres projet et on le voit avec les terrains du CN et avec les bassins du Nouveau Havre, et des consultations avec l'OCPM quand c'est possible, ça ne l'a pas été Griffintown. Depuis que nous sommes là, c'est ce que nous avons fait et il y aura assemblée d'information pour les citoyens pour expliquer le contenu de l'accord. Il indique qu'il ne comprend pas la particularité de la question du avant et/ou après puisque si c'est que vous me dites que c'est le comité qui aura statué, on se sera entendu tous collectivement pour le faire, et dans le fond c'est de rendre compte à la population, rappelant que l'essence a toujours été de savoir ce qui a été retenu des consultations publiques, ce que l'on sait, un comité aviseur a été mis en place, le tout sera fait dans l'accord de développement, et il va être voté. Donc en ce moment, Action-Gardien est tout à fait capable, d'ailleurs, vous le faites à chaque fois avec une assemblée d'information, de connaître ce qui sera inclus dans l'accord de développement.*

*La conseillère Sophie Thiébaud indique que l'insistance de monsieur Nolet de tenir une assemblée d'information avant, cela permettrait à la population du Sud-Ouest, notamment de Pointe-Saint-Charles, de porter ces accords au conseil municipal au moment du vote, il me semble que c'est bon que si c'est l'arrondissement du Sud-Ouest et sa population qui portent et qui démontrent au*

conseil municipal que ce projet est suivi avec tout l'appui des élus et demande à ce que l'on puisse y réfléchir.

➤ Répondu sur place.

**16) Madame Karine Triollet**

**10-244868**

**CA 2 novembre 2010**

Concernant le projet sur les terrains du CN, demande que toutes les garanties possibles soient prises pour assurer une cohabitation harmonieuse dans le quartier car toutes les préoccupations exprimées ne sont pas toutes du ressort de l'accord de développement, faisant référence à des mesures d'apaisement de la circulation. Elle rappelle que le développement d'une zone industrielle à côté d'une zone résidentielle peut parfois amener une cohabitation difficile et que l'on doit s'assurer que ce développement ne crée pas une dégradation des conditions de vie des résidents du quartier puisqu'il y a déjà des problématiques de circulation. Sur la question du bâtiment no 7 vous voyez que ce projet est important qui est vraiment partie intégrante de tout le projet d'ensemble et que c'est une occasion unique à ne pas rater. Elle demande ce qui se passera à l'expiration du bail dans cinq ans.

*Le maire indique que les résidents ont l'engagement des élus sur ce point et que c'est pour cela que la décision a été prise d'augmenter le budget et que cela fera plaisir d'aller de l'avant en amont. Sur la question des avancées, il indique que les gens apprécient le fait d'être allé de l'avant avant un comité de suivi en amont et que l'on continue de travailler extrêmement fort et que l'on doit aller de l'avant avec ce projet là. Sur la cohabitation entre l'industriel et le résidentiel, on sait que cela est une demande portée par le milieu et qu'il y a un pôle d'emploi important et il invite les citoyens à aller le 18 novembre prochain à 19 h à l'assemblée d'information de l'AMT qui pilote le dossier d'un secteur industriel adjacent aux terrains du Groupe Mach. Sur la question du bâtiment numéro 7, il indique que l'important est de s'entendre sur les principes, que l'on veut qu'il soit cédé, qu'un bail existe, que l'on veut que le bâtiment ne soit pas repris au terme du bail et que la communauté en ait une assurance. Il indique que les élus, l'administration et le Groupe Mach vont faire tout en leur possible et qu'à un moment donné le contentieux sera interpellé pour faire en sorte de réussir à faire quelque chose qui va tenir mais que ce soir il est impossible de dire quel moyen sera utilisé mais que les citoyens ont l'assurance que les élus défendent ces principes.*

➤ Répondu sur place.

**17) Monsieur Marcel Sévigny**

**10-244872**

**CA 2 novembre 2010**

La conseillère Sophie Thiébaud quitte son siège

Concernant la question du bâtiment numéro 7, il réitère les craintes des citoyens que ce bâtiment puisse échapper à la communauté après cinq ans et rappelle que le CSA fait partie du comité 7 à nous. Il revient sur la question de documents mis en annexe d'une entente qui ont force de loi et demande copie de l'opinion juridique.

*Le maire indique que des vérifications seront faites sur la question des documents mis en annexe.*

*La conseillère Sophie Thiébaud reprend son siège.*

*Monsieur Normand Proulx, directeur de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises*

*indique que le meilleur exemple est que Bâtir son quartier avait exigé une lettre notariée pour la cession des terrains dans le projet du Nordelec et après vérification auprès du contentieux, c'est une entente devant notaire, c'est un engagement formel, ce n'est pas le service du contentieux qui nous l'avait confirmé mais le service de l'Habitation qui œuvre dans le domaine depuis plusieurs années.*

*Le maire indique qu'il y a donc jurisprudence en la matière et en plus dans notre propre arrondissement et que le modèle utilisé précédemment sera utilisé à nouveau.*

➤ Répondu sur place.

**18) Monsieur Pascal Lebrun 10-244874 CA 2 novembre 2010**

Il demande, puisque le maire s'est engagé à ce que le bâtiment numéro 7 soit cédé à la communauté, s'il s'engage aussi à ce que soit inscrit dans l'accord de développement, en annexe ou autre, que ce bâtiment soit cédé gratuitement à la communauté car la flambée immobilière dans Pointe-Saint-Charles empêche la population d'avoir accès au territoire.

*Le maire rappelle que c'est la volonté des élus.*

➤ Répondu sur place.

**19) Monsieur Robert Dubuc 10-244878 CA 2 novembre 2010**

Propose que par mesure de sécurité, au tunnel St-Rémi, intersection St-Ambroise, les bacs à fleurs soient enlevés du terre-plein car ils bloquent la vue des automobilistes qui désirent tourner vers le centre Gadbois. Il rappelle que des bacs à fleurs avaient déjà été installés à cet endroit il y a quelques années mais qu'ils avaient été enlevés pour cette raison.

*Le maire indique que les représentants des Travaux publics iront voir sur le terrain et que monsieur Babak Herischi a pris bonne note des informations transmises et prendra cette demande en charge.*

➤ La direction des Travaux publics a fait des vérifications, les bacs ont été ramassés et la problématique est réglée.

**20) Monsieur Harvey Lev 10-243882 CA 2 novembre 2010**

Demande s'il serait possible pour le Sud-Ouest d'avoir une politique économique pour tout le secteur, rappelant la demande des élus d'ouvrir à nouveau le PPU de Griffintown et les nouvelles évaluations du secteur. Il indique que les évaluations des bâtiments ont diminué de 50% mais que les valeurs des terrains ont augmenté de 100% ce qui lui fait penser que l'on veut la démolition des bâtisses existantes pour la construction de nouvelles plus en hauteur. Il indique que la réserve émise sur les terrains de ce secteur par la ville-centre a fait en sorte que les gens ne venaient plus en raison du projet de Devimco. Il soulève de plus les délais pour l'émission des permis ainsi que pour l'obtention d'un rendez-vous avec un inspecteur et indique qu'il a lui-même à faire face à une problématique de ce genre. Il demande si l'arrondissement peut aider les propriétaires qui désirent conserver le secteur comme tel.

*Le maire indique que l'on est souvent dans une situation ambivalente car comme société, on veut*

faire des choix on veut imposer des règles et faire en sorte que les constructions ne se fassent pas n'importe comment et s'assurer de certains aménagements, qu'une bonne étude soit faite des bâtiments patrimoniaux, et que l'on est très exigeant comme société avec les différents promoteurs, grands ou petits propriétaires. D'un côté comme population, nous sommes très exigeants, mais quand l'on devient client, on aime que cela aille assez vite, donc il y a un savant mélange à y avoir et qui est difficile à doser. Il indique qu'il croit que le personnel de l'arrondissement, pour le côtoyer à tous les jours, les gens aux permis et inspections, ceux à l'entrée au BAM, les professionnels qui travaillent à l'arrondissement sont très compétents et dévoués et dédiés à la population parce qu'ils sont là pour donner un service de qualité. Il indique qu'il sait qu'à l'arrondissement on donne un bon service et que comme tout service, il est toujours possible de l'améliorer. Il indique que la question des valeurs foncières est très préoccupante et qu'elle mérite d'être débattue au conseil municipal et il invite le citoyen à aller poser cette question et que les élus seront là pour l'accompagner. Il rappelle qu'il serait très pertinent d'aller poser cette question au prochain conseil municipal puisque l'adoption du budget se fera en décembre, c'est à ce moment que l'administration municipale décide des questions entourant les valeurs foncières afin qu'il y ait le moins d'impacts possibles pour les contribuables. Il indique qu'il y a eu une évaluation exorbitante, plus de 30%, mais que cela n'engendrera pas une augmentation de taxe de 30%, qu'il y a une règle de trois qui est faite pour déterminer les valeurs foncières et que c'est à cette séance qu'il est pertinent de poser la question de l'évaluation des terrains par rapport à celle des bâtisses.

La conseillère Véronique Fournier indique que le conseil de ville est le lieu adéquat pour amener cette préoccupation et que lorsqu'on parlait en début d'assemblée du programme particulier d'urbanisme, cela a des effets pervers, c'est sûr, et que l'on connaît tous cet effet, et lorsqu'il s'agit de faire des développements, on parle de services de proximité, on peut imaginer la difficulté par la suite de faire ce type de projet-là dans un secteur où l'on vit ce type d'inflation foncière. Il y a tout l'équilibre à y avoir entre le développement mais la capacité aussi de faire un développement pour la population. Les questions de planification, que ce soit de planification détaillée ou de réflexions sont à faire bien sûr avec la population mais elles doivent se traduire dans un véhicule ou des outils réels qui nous permettent d'agir, et ces outils-là sont réglementaires et compte-tenu que l'on est au programme particulier d'urbanisme, cela est du ressort du conseil de ville et du plan d'urbanisme, en autres. Elle indique que lorsque l'on entend qu'avec le PPU on a d'autres moyens d'arriver à nos fins, l'information est fallacieuse parce que la modification se fait au plan d'urbanisme et au conseil de ville et les situations comme celle-ci sont parmi les effets pervers de cette réglementation, de la première version du programme particulier d'urbanisme. Lorsque l'on indiquait au début que c'est une revendication historique du Sud-Ouest, elle est historique et elle demeure pertinente et nous devons, comme milieu si l'on veut être en mesure de développer des quartiers qui sont à la couleur de nos milieux mais sans compromettre le développement économique et un développement diversifié, aborder ces questions là et elles doivent l'être au conseil de ville. Sur la question de la réglementation au niveau local, à l'arrondissement on a un règlement sur l'implantation et l'intégration architecturale, dont l'objectif est entre autres, de préserver les caractéristiques historiques, patrimoniales et culturelles de nos quartiers car nous sommes dans les plus vieux quartiers montréalais et dans ce sens là, il y a beaucoup de demandes qui se font aux services, et c'est la même chose au Comité consultatif d'urbanisme. Vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes l'arrondissement qui a le plus de projets de développement actuellement et pour vous donner un exemple, le CCU qui est composé de citoyens de l'arrondissement, les rencontres ont lieu deux fois par mois avec des ordres du jour comportant de 20 à 25 dossiers, en plus des exercices de consultations publiques et de séances publiques d'études de demandes de démolition. Elle rappelle que c'est un engagement citoyen important qui se veut au service de la communauté mais cela a aussi l'effet que parfois les délais ne sont pas ceux que l'on aurait souhaités mais il faut miser sur l'engagement de l'arrondissement, des élus et des citoyens qui participent à la mise en valeur de nos quartiers.

La conseillère Sophie Thiébaud indique qu'elle est un peu étonnée des propos rapportés par monsieur Lev car elle avait plutôt une vision de l'émission des permis rapide, voire trop rapide, mais elle se demande si cela n'enlève rien aux propos qu'il a amenés et qui sont pertinents, et qui

*semblent intéressants par rapport à la responsabilité du conseil de ville mais pour rester au niveau local si l'on pourrait regarder en terme d'amélioration des services ici, on pourrait mettre plus d'énergie à encadrer des projets de promoteurs locaux et de soutenir la réalisation de ce types de projets et notamment quand ces projets ont lieu dans des endroits aussi sensibles que Griffintown, puisque cela fait partie de nos préoccupations collectives. Elle indique qu'elle ne s'était jamais posé la question à savoir si on étudiait tous les projets quel que soit le promoteur, mais on pourrait voir à mettre plus d'appuis à des projets locaux de citoyens du Sud-Ouest.*

*Le maire remercie la conseillère Sophie Thiébaud pour ses commentaires ajoutant que l'équité c'est pour tous.*

- Des vérifications ont été effectuées par la Division des permis et monsieur a reçu tous les permis demandés.

**21) Monsieur Peter King**

**10-244889**

**CA 2 novembre 2010**

Remercie et félicite tous ceux qui ont travaillé à la sauvegarde du parc de la Congrégation et pour la volonté du conseil de diminuer le camionnage dans le quartier résidentiel et sur la rue Wellington. Il demande au conseil, puisqu'il est question du Groupe Mach et de sa réputation antérieure, de s'assurer du respect de la réglementation, des voisins, de même que du patrimoine historique du quartier. Il demande si le conseil est prêt à mettre ces questions à l'accord de développement et s'il y a façon de le faire pour que des conséquences soient prévues en cas de non respect de ces clauses.

*Le maire indique que ce qu'il a dit était suffisamment clair. Quant à la question du camionnage c'est toujours assez difficile mais on a toujours une bonne collaboration rappelant que l'on a vu un effort certain qui a été fait avec un autre de vos voisins, qui est Ray-Mont Logistique (Transport Ray-Mont) et qui est fait avec la police, bien sûr, même chose quand on travaille avec le Groupe Mach, à faire respecter des engagements, on verra même que sur le respect du patrimoine, en 40.16 à l'ordre du jour, il y aura un refus de plan sur la volonté du Groupe Mach de mettre une antenne de télécommunication sur l'un des bâtiments du terrain du CN et vous remarquerez que c'est un refus ce soir qui est donné par l'arrondissement du Sud-Ouest. Il indique que les élus feront tout en leur possible pour être imaginatifs, soit collectivement ou en privé rappelant que l'intention est que les règlements municipaux soient respectés. Il rappelle d'ailleurs une séance du conseil d'arrondissement au mois de juillet dernier au cours de laquelle un promoteur avait décidé d'aller de l'avant avec sa construction alors que le permis n'avait toujours pas été accordé puisque le conseil n'avait pas encore statué, le conseil a refusé de voir le dossier et le constructeur a été pénalisé par deux mois de délais parce qu'il n'avait pas son permis. Le maire indique que la même chose s'applique pour l'empiètement ou le non-respect de la voie cyclable ou piétonne, ce sont des demandes tant aux Directions des travaux publics en partenariat avec les services d'inspections et de permis (DAUSE) pour vraiment serrer la vis et faire en sorte que ce soit respecté et d'autres mesures seront mises de l'avant bientôt suite aux réflexions des divers services suite à une commande politique qui leur a été faite.*

- Répondu sur place.

**22) Monsieur Lionel Soulière**

**10-244892**

**CA 2 novembre 2010**

Soulève une problématique suivant l'émondage des arbres sur sa rue le 20 octobre, que le travail a été bien fait mais que les branches sont encore dans la rue. Il indique que la situation était la même en juin de l'autre côté de la rue et que cela enlève des places de stationnement réservé sur rues pour les résidents. Il fait aussi le parallèle avec les feuilles qui l'an dernier sont restées sur la rue et qu'elles ont été ramassées par la souffleuse à neige.

*Le maire indique que monsieur Herischi des Travaux publics en a pris bonne note. Pour toutes demandes de ce type, il invite les résidents à composer le 311. Il rappelle les incidences des budgets sur le fonctionnement des services et des priorités qui doivent être établies et que le manque d'effectifs en est l'un des effets et que les citoyens se demandent pourquoi le travail n'est pas fait dans les délais voulus. Il rappelle que c'est l'un des effets du manque d'indexation des budgets et que ce sont toutes les Directions qui doivent travailler avec ces contraintes.*

- Les Travaux publics ont effectué des vérifications et il s'avère qu'une erreur s'était produite sur la liste des adresses. Les branches ont maintenant été ramassées.

**23) Monsieur Jean-Pierre Beucher 10-224381 CA 5 octobre 2010**

Indique que des panneaux d'informations pour des projets de condos sont toujours installés depuis 2007 sur le projet du Quai des Éclusiers et demande quelle est la réglementation qui s'applique.

*Le maire indique que l'arrondissement réitérera la demande pour l'enlèvement des panneaux et que si cela ne se fait pas, on pourra procéder nous-mêmes à l'enlèvement de ceux-ci.*

- La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises avait demandé au propriétaire des panneaux de les enlever. Ces derniers n'ayant pas été enlevés au 2 novembre 2010, l'arrondissement a retiré les panneaux et une facture sera transmise au propriétaire.

**18) Monsieur Sami Hakim 10-202948 CA 7 septembre 2010**

Rappelle les différentes interventions de résidents de Griffintown pour indiquer leur opposition au corridor Dalhousie qu'il qualifie d'inacceptable pour les résidents, mais que le responsable de l'urbanisme qualifie de meilleur projet possible pour la population sans avoir tenu compte des recommandations de l'OCPM. Il indique qu'il ne faut pas seulement empêcher les autobus de passer sur le territoire, mais aussi agir de manière constructive et oser affecter un changement positif pour le Sud-Ouest. Il demande au conseil d'être assez avant-gardiste pour adopter une politique sur l'assainissement de l'air qui interdirait toute augmentation des émissions sur le territoire. Il demande aussi que le compte-rendu de la réunion lors de laquelle le projet a été approuvé soit rendu public.

*Le maire indique que les élus se pencheront sur la question de la politique sur la qualité de l'air qui semble intéressante et novatrice. Il indique qu'il a demandé l'actualisation des chiffres sur le nombre d'autobus puisque ceux-ci ont changé et qu'il pense que les données sont soit avancées à partir d'une étude ou d'une validation auprès de la RTL et que le chiffre de 1900 a bel et bien été confirmé. Il rappelle qu'en 10.13, une résolution traitera de la position de son administration sur le sujet en s'opposant au trajet et en demandant que les études soient rendues publiques.*

- Le cabinet du maire a communiqué avec monsieur Hakim pour l'informer que ces comptes-rendus ne sont pas publics puisqu'il s'agit de discussions préparatoires à la prise de décision.

**20) Monsieur Donald Nolet 10-203014 CA 7 septembre 2010**

En lien avec le comité de suivi pour les terrains du CN, il demande un tableau des enjeux que le maire considère réglés et ceux qui ne le sont pas. De plus, il demande quand les représentants recevront les documents afin de bien se préparer.

*Le maire indique qu'il ne peut pas dresser une liste complète des enjeux ce soir, mais qu'une réponse écrite à cette question sera transmise avant la première rencontre. Sur la question des documents, le maire indique qu'il reste des détails de fonctionnement à déterminer, mais que certainement, une pochette pourrait être constituée comprenant divers documents tels les faits saillants, certains enjeux, les conclusions de l'OCPM. Il comprend que l'on souhaite que soient énoncés avant la première rencontre les sujets sur lesquels on veut vraiment se pencher.*

- Monsieur Nolet a obtenu réponse à ses questions lors d'une rencontre des intervenants du comité consultatif qui a eu lieu le 28 septembre 2010 lequel a été mis en place en attendant le comité de suivi du projet des atelier du CN.